

2011/3927 - Attribution à l'Association Soierie Vivante d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros destinée au remontage d'un métier de passementerie (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 24/10/2011, p. 2220)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Vous avez remarqué qu'il y a l'attribution à l'Association Soierie Vivante, d'une subvention de fonctionnement destinée au remontage d'un métier de passementerie et dire sans insister plus longuement que je vous renvoie au label soie, au lancement du festival « la belle soie ». Toute le monde a reçu ou va recevoir ce document qui représente pour nous le résultat du travail que nous menons depuis deux ans pour un programme global de valorisation de la soie.

Comme vous le savez, la soie croise l'histoire culturelle de notre ville, l'histoire sociale, les enjeux et l'histoire patrimoniale, mais aussi les enjeux économiques et industriels et bien un enjeu de création avec aujourd'hui le travail des entreprises qui ont toujours l'objectif de l'Excellence - marque de notre ville.

Ce programme est mené en collaboration avec trois autres délégations qui sont la délégation en charge du tourisme au Grand Lyon de Jean-Michel Daclin, avec le développement économique sous la direction de David Kimelfeld, et enfin avec Nadine Gelas en charge des industries créatives. Je crois qu'il s'agit là d'une plateforme qui nous permet de proposer cette année un renforcement du 15 au 30 novembre prochain. Donc rendez-vous pour ce moment festif dans notre ville qui sera un autre rendez-vous d'automne.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)